



## QUAND DOIS-JE ME PROCURER UN PERMIS D'OCCUPATION ?

Vous avez besoin de ce permis lorsque vous effectuez des travaux sur votre propriété qui nécessitent une occupation du domaine public, notamment pour :

- le stationnement de véhicules ou de machineries pour des raisons de travaux, d'entretien, de déménagement ou de livraison, pour une période excédant 4 heures;
- le dépôt de matériaux et de marchandises\*;
- la mise en place d'appareils, d'échafaudages, de clôtures de chantier, d'abris temporaires ou d'autres ouvrages et installations requis dans le cadre du chantier de construction\*\*;
- la fermeture temporaire d'une voie publique notamment un trottoir, un passage piéton ou un lien cyclable en raison des travaux;
- la réservation d'espace de stationnement pour les travailleurs d'un chantier.

*\*Les matériaux et la marchandise doivent être retirés après chaque quart de travail.*

*\*\*Ces installations doivent être retirées après chaque quart de travail, sauf exceptions, selon la nature des travaux et suivant l'autorisation de la Ville.*

## OÙ COMMENCE LE DOMAINE PUBLIC?

Le domaine public commence là où votre propriété se termine, ce qui comprend notamment les rues, les ruelles, les places publiques, les trottoirs, les terre-pleins, les pistes cyclables hors chaussée, l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics.

## COMMENT SOUMETTRE MA DEMANDE?

Rendez vous sur le site internet de la Ville au : <https://www.ville.mont-royal.qc.ca/fr>

Cliquez sur « Services », puis sur « Entrave et occupation du domaine public » dans la section « Voirie et entretien », et remplissez le formulaire.

La Ville traitera votre demande dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

La Ville vous transmettra, par courriel, une facture pour le coût du permis.

Vous devrez effectuer le paiement en personne à l'Hôtel de Ville, soit au 90, avenue Roosevelt, au 2<sup>e</sup> étage.

Une fois le paiement effectué, la Ville vous transmettra le permis par courriel.



# OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Règlement N°1468

## TARIFS

Analyse de la demande*	50\$
Entrave <u>de moins</u> d'une journée	Gratuit
Entrave <u>de plus</u> d'une journée	120\$ par jour
Réservation d'espace de stationnement pour les travailleurs d'un chantier	10\$ par 5 mètres de longueur entravée par jour

*\*Toutes les demandes sont assujetties aux frais d'analyse de 50\$*

Services techniques  
40 Av. Roosevelt, Mont-Royal, QC, H3R 1Z4  
(514) 734-3034  
[servicestechniques@ville.mont-royal.qc.ca](mailto:servicestechniques@ville.mont-royal.qc.ca)